



**Frères des  
Écoles Chrétiennes**

**Circulaire 468  
1<sup>er</sup> avril 2013**

**Convocation du  
45<sup>ème</sup> Chapitre général**

**Conseil Général**  
Via Aurelia, Rome, Italie

FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

**Circulaire 468**

**CONVOCATION DU  
45<sup>ème</sup> CHAPITRE GÉNÉRAL**

**(2014)**

CONSEIL GÉNÉRAL

Via Aurelia, 476

Rome, Italie

Rome, le 1<sup>er</sup> Avril 2013

Frères,

Nous vous envoyons la Circulaire de convocation au 45<sup>e</sup> Chapitre général dont nous avons fait mention il y a un an dans la Circulaire 464 annonçant le Chapitre.

Dans la circulaire 464 *Annonce du 45<sup>e</sup> Chapitre général*, nous avons attiré l'attention sur l'article 103 de la Règle disant que le Chapitre général est : « *l'expression la plus haute de la communion qui existe entre tous les Frères* ». De plus, le Chapitre doit, dans ses objectifs, entreprendre une évaluation de la vie de l'Institut, assurer son adaptation continue et son renouveau, fixer les principales lignes directrices de l'action future et élire le Frère Supérieur et les Frères Conseillers. Un autre objectif important au cours du 45<sup>e</sup> Chapitre général à venir sera de considérer la révision de la Règle. Il est essentiel que les participants soient conscients des objectifs spécifiques ci-dessous. En suivant ces objectifs, il est vital de nous laisser interpeller par l'Évangile, « *notre première et principale Règle* ».

# **1. Proposition de la Commission Préparatoire au 45<sup>e</sup> Chapitre général**

**1.1.** La commission préparatoire au 45<sup>e</sup> Chapitre général, au cours de ses différentes rencontres, a pris en compte dans son travail :

**1.1.1.** Le mandat donné par le 44<sup>e</sup> Chapitre général pour nommer une commission de révision de la Règle. (*Documents du 44<sup>e</sup> Chapitre général*, chapitre 8, IV) ;

**1.1.2.** Le mandat donné par le 44<sup>e</sup> Chapitre général pour continuer l'étude des structures de la Mission Éducative Lasallienne, la programmation d'une seconde Assemblée Internationale de la Mission Éducative Lasallienne (mai 2013), et « une recherche juridique et canonique concernant les questions relatives à l'émergence de structures lasalliennes afin de faire des recommandations pour guider cette émergence. » (*Documents du 44<sup>e</sup> Chapitre général*, chapitre 8, III, 3) ;

**1.1.3.** Les sujets, réflexions et suggestions proposées par les membres de l'Assemblée intercapitulaire de 2011 concernant le 45<sup>e</sup> Chapitre général (DVD résumé/ documents de l'Assemblée) ;

**1.1.4.** *L'Annonce du 45<sup>e</sup> Chapitre général*, dans laquelle le Conseil général exprime sa conviction « ... que ce dont a besoin l'Institut en ce temps est d'un Chapitre inspirateur, revivifiant, pastoral et clairvoyant... » (Circulaire 464, 4.2.2, 8 mai 2012) ;

**1.1.5.** Le contenu de la Circulaire 466 de janvier 2013, *Ils s'appelleront Frères*, destinée à servir de texte inspira-

teur pour la réflexion personnelle et communautaire.

**1.2.** Le 45<sup>e</sup> Chapitre général a l'intention d'atteindre les objectifs et buts suivants :

**1.2.1.** Évaluer la vie de l'Institut (*Annonce du 45<sup>e</sup> Chapitre général, Circulaire 464, 2.1*).

En lisant les réalités actuelles du monde, de l'Église, de la vie consacrée et de la famille lasallienne, le Chapitre entamera une évaluation de la vie de l'Institut afin de permettre son adaptation et son renouveau continuel.

**1.2.2.** Recevoir, approuver et mettre en œuvre la Règle révisée suivant la proposition du 44<sup>e</sup> Chapitre général (*Documents du 44<sup>e</sup> Chapitre général, chapitre 8, IV; Annonce du 45<sup>e</sup> Chapitre général, chapitre, 2.2*). Le Chapitre consacrerá un très long temps à la révision de la Règle en s'appuyant principalement sur les réflexions des capitulants suite à leur étude personnelle de la Règle et sur leur connaissance et leur expérience de la vie du Frère dans l'Institut. Les capitulants étudieront, réfléchiront et méditeront sur la Règle personnellement et dans leur communauté qui se définit comme l'image de l'ensemble de l'Institut.

**1.2.3.** Promouvoir et soutenir l'Association pour la Mission Éducative Lasallienne (*Documents du 44<sup>e</sup> Chapitre général, chapitre 8, III, 3*) ; *Circulaire 461 Associés pour la mission lasallienne... un acte d'espérance*. Ce Chapitre recevra les Actes de l'Assemblée internationale de la Mission Éducative Lasallienne (AIMEL Mai 2013) et de l'Assemblée internationale des jeunes Frères (juillet 2013).

**1.2.4.** Élire le Frère Supérieur et les Conseillers généraux (*Annonce du 45<sup>e</sup> Chapitre général*, Circulaire 464, 2.1.4). Guidés par l'Esprit Saint, les capitulants discerneront et éliront le Frère Supérieur général et les Frères Conseillers généraux.

**1.2.5.** Traiter des priorités actuelles et futures du Conseil général telles qu'elles furent présentées au cours de l'Assemblée intercapitulaire de 2011 et dans les documents résumés (DVD résumé/documents de l'Assemblée) ; circulaire 466 : *Ils s'appelleront Frères*. Le Chapitre considérera les priorités du Frère Supérieur général et du Conseil Général actuel telles qu'elles furent présentées au cours de l'Assemblée intercapitulaire de 2011 afin de répondre aux besoins et aux chances qui se présentent dans l'Institut et de porter une attention particulière aux zones géographiques qui le préoccupent.

**1.2.6.** Réviser et prévoir le service d'animation et de gouvernement de l'Institut (*Vers l'année 2014*, Circulaire 456). Le Chapitre reverra, évaluera et prévoira le service d'animation et de gouvernement de l'Institut par les élections demandées par la Règle et une étude en profondeur des structures qui promeuvent la pérennité et la confiance dans la mission continue de l'Institut jusqu'à l'horizon 2021.

**1.3.** Étapes proposées pour le déroulement du 45<sup>e</sup> Chapitre général.

**1.3.1.** Sur la base de ces objectifs et de ces buts, la Commission préparatoire au Chapitre a conçu un plan

en 6 étapes pour le 45<sup>e</sup> Chapitre général que nous résumons dans la section suivante.

**1.3.2.** La Circulaire annonçant le 45<sup>e</sup> Chapitre général propose que le Chapitre se déroule dans un contexte d'évaluation de la vie de l'Institut et d'étude du brouillon de révision de la Règle des Frères des Écoles Chrétiennes. Cette évaluation permettra d'engager l'adaptation et le renouveau permanents. On en verra les reflets surtout dans le brouillon de la révision de la Règle. Le Chapitre établira les grandes lignes pour l'action future des Responsables élus de l'Institut. Le projet de déroulement proposé pour le 45<sup>e</sup> Chapitre général est basé sur ces considérations et se reflète dans les 6 étapes suivantes. 1<sup>e</sup> étape : OUVERTURE ; 2<sup>e</sup> étape : ÉVALUATION ; 3<sup>e</sup> étape : VISION ; 4<sup>e</sup> étape : ÉLECTION ; 5<sup>e</sup> étape : RÈGLE ; 6<sup>e</sup> étape : CLÔTURE. En préparation au Chapitre une prière d'intercession demandant la bénédiction de Dieu et l'inspiration du Saint Esprit sera distribuée dans tout l'Institut.

**1.3.3. 1<sup>e</sup> étape : OUVERTURE (22-26 avril):** La Section 4.4 de la Circulaire 464 souligne que le processus du Chapitre invite « au partage fraternel et à des moments de prière, de discernement et de réflexion ». La première étape du Chapitre servira à développer le sens de communauté et d'association grâce à des activités conçues pour construire la communauté. Cela doit être fait dans le contexte d'une cérémonie d'ouverture qui célèbre la fraternité. Un temps de retraite et de recollection de trois jours dirigé par un Frère ou une personne extérieure à l'Institut est prévu au cours de cette

étape. Par les Écritures et la réflexion personnelle, l'animateur de la retraite conduira les délégués à s'ouvrir à l'Esprit, et à prendre conscience qu'ils sont « en territoire sacré ». La première étape adoptera également les points de procédure nécessaires pour assurer le bon ordre et l'harmonie au cours du Chapitre. Il est essentiel que les moyens par lesquels le dialogue s'instaure et les décisions se prennent soient compris, déterminés et acceptés dès le départ par l'ensemble des délégués. **Le résultat espéré de la première étape du Chapitre est que le Chapitre général prenne conscience qu'il constitue une communauté particulière (cf. Règle 103).**

#### **1.3.4. 2<sup>e</sup> étape : ÉVALUATION (28 avril – 10 mai).**

La 2<sup>e</sup> étape du 45<sup>e</sup> Chapitre général a été proposée comme la phase d'évaluation (cf. circulaire 461, 2.1.1). Le rapport du Frère Supérieur général présentera aux capitulants l'expérience de l'Institut vécue depuis le 44<sup>e</sup> Chapitre général de 2007. Le rapport du Frère Supérieur général servira de cadre à la compréhension de la vie de l'Institut animée par le Conseil général et les différents secrétariats et services du gouvernement central. Le 44<sup>e</sup> Chapitre général a demandé que se tiennent l'Assemblée internationale de la mission lasallienne (AIMEL 2013) et l'Assemblée internationale des jeunes Frères. Les rapports de ces 2 événements importants compléteront le rapport du Frère Supérieur.

La 2<sup>e</sup> étape sera un processus qui permettra en petits groupes et en grand groupe une réflexion menée de telle sorte qu'elle permette d'identifier les points de

convergence et les convictions. **Le résultat espéré de la 2<sup>e</sup> étape du Chapitre est une compréhension plus large et universelle des chances et des défis auxquels l'Institut est confronté.**

**1.3.5. 3<sup>e</sup> étape : VISION** (12 – 17 mai). La tâche essentielle de cette étape sera de fixer le cadre de la direction future de l'Institut jusqu'en 2021. Cette étape identifie la vision de ce « qui pourrait être » basé sur les défis et les chances identifiés dans la 2<sup>e</sup> étape. Son but est de se donner des objectifs atteignables pour l'année 2021, basés sur la réalité de notre situation. Les règles de base pour la conduite des petits groupes et des sessions plénières seront décidées par le Chapitre à la première étape.

Plusieurs considérations clés sont apparues comme de probables centres d'intérêt à cette étape, dont le premier est : ce que signifie être Frère aujourd'hui. Un second sera défini probablement à partir de l'évaluation de l'efficacité des structures du gouvernement central. Une troisième priorité pour l'avenir est la formation de tous ceux qui sont engagés dans la mission lasallienne. Un sondage préliminaire pour l'identification de candidats possibles à l'élection pour la direction de l'Institut est compris dans cette étape. **Le résultat espéré de la 3<sup>e</sup> étape du Chapitre est qu'elle donnera lieu à un cadre clairement exprimé d'idéaux et d'inspirations partagés accompagné de propositions spécifiques quant à la manière de réaliser ces idéaux.**

**1.3.6. 4<sup>e</sup> étape : ÉLECTION** (19 – 22 mai). Un jour

de récollection est proposé comme élément essentiel précédant l'élection du gouvernement de l'Institut. La Règle décrit la conduite de cette étape du Chapitre. La commission préparatoire au 45<sup>e</sup> Chapitre général est en train de penser à des recommandations pour l'élection du gouvernement de l'Institut. Elles seront formulées d'une manière qui soit cohérente avec le droit canon, efficace dans la mise en œuvre et en accord avec les considérations de restructuration qui peuvent émerger dans la 3<sup>e</sup> étape du Chapitre. **Le résultat espéré de la 4<sup>e</sup> étape du Chapitre est l'élection du gouvernement général de l'Institut.**

**1.3.7. 5<sup>e</sup> étape : RÉVISION DE LA RÈGLE** (23 mai – 4 juin). Il est clair que les exigences du droit canon par rapport à l'approbation d'une révision de la Règle de l'Institut exigeront des votes explicites pour et contre pour déterminer la volonté du Chapitre général. Il sera nécessaire d'utiliser un processus qui quantifie une majorité numérique, simple ou absolue, et donne l'occasion d'un débat nécessaire pour que des positions divergentes ou contraires sur des questions de fond puissent être exprimées. La 5<sup>e</sup> étape RÈGLE demandera que l'on fournisse des informations sur le processus canonique dans lequel le Chapitre est engagé. Le Chapitre devra prendre note de l'impact des décisions prises dans les étapes précédentes du Chapitre. Il faudra établir un ensemble de procédures pour prendre des décisions.

Avant tout, le processus demandera une ouverture à l'Esprit, soulignée par l'inclusion d'un jour de récollec-

tion et de prière au cours de la 5e étape. **Le résultat espéré de la 5<sup>e</sup> étape du Chapitre est que le Chapitre approuve un texte qui soit la base que l'Institut cherchera à faire approuver par le Saint-Siège.**

**1.3.8. 6<sup>e</sup> étape CLÔTURE** (5 – 8 juin). Elle a pour but de célébrer ce qui aura été réalisé au Chapitre. La fin du Chapitre est marquée par une allocution du Supérieur général élu, les formalités d'approbation des Actes du Chapitre et une résolution sur la manière de publier et de mettre en œuvre les Actes du Chapitre. Le Chapitre se conclura le dimanche de la Pentecôte. **La meilleure description du résultat de cette étape serait : Cheminer dans l'espérance vers 2021.**

- 1.4. La rencontre intercapitulaire a recommandé que le 45<sup>e</sup> Chapitre général soit autant que possible un Chapitre « sans papier ». L'intention est que la documentation du Chapitre soit communiquée de façon électronique. Pour cette raison il est entendu que chacun des capitulants sera en possession d'un moyen électronique mobile (de préférence un ordinateur portable ou une tablette).
- 1.5. L'intention actuelle, sujette à la décision du Chapitre, est qu'il y aura un horaire quotidien qui inclura la Messe et la prière communautaire, basé sur les groupes linguistiques et des célébrations communes une fois par semaine et, en particulier, pour les événements liturgiques majeurs. La vie de prière du Chapitre sera rehaussée par la présence d'un groupe de spécialistes de la liturgie dont le rôle sera la préparation du rituel et de

la liturgie pour les événements majeurs du Chapitre. Les membres de ce groupe fourniront également des ressources et une coordination pour la prière quotidienne des groupes linguistiques des capitulants.

## **2. Les membres du 45<sup>e</sup> Chapitre général**

Comme le stipule la Règle, « Les membres d'un Chapitre général sont, les uns de droit, quelques autres éventuellement désignés par le Frère Supérieur et son Conseil, les autres en plus grand nombre délégués par tous les Frères de l'Institut » (Règle 106).

### **2.1. Les membres de droit**

Conformément à la *Règle* (art. 106) les Frères suivants sont membres de droit :

- Le Supérieur général (1)
- Les Conseillers généraux (9)
- Le Secrétaire général de l'Institut (1)

Le nombre total des membres de droit est de onze (11).

### **2.2. Les Capitulants élus par les Districts**

**2.2.1.** Extrait de la *Règle* :

*106a. Le nombre des délégués à élire est déterminé comme suit, toutes les indications d'ordre statistique étant prises à la date de la circulaire de convocation :*

*1<sup>o</sup> Le nombre des délégués est fonction du nombre de Frères dans le District. Ce dernier nombre est divisé par le nombre N fixé par le Frère Supérieur et son Conseil.*

*2<sup>o</sup> Chaque Sous-District ou Délégation officiellement constitué élit un délégué.*

*3<sup>o</sup> Le Frère Supérieur et son Conseil fixent le nombre N de manière que le nombre total des délégués élus ne soit*

*pas inférieur à 1 % du nombre de Frères de l'Institut et ne soit pas supérieur à 1,5 % de ce nombre.*

**2.2.2.** À la date de publication de la Circulaire de convocation, le nombre de Frères dans l'Institut est de **4,481** (Statistiques officielles de l'Institut, 31 décembre 2012). Ceci nous donne le droit d'élire un maximum de 67 délégués (ce qui représente 1,5 % du total du nombre de Frères) et correspond à un nombre N égal à 91. En utilisant le nombre N=91 nous pouvons répondre aux exigences de l'article 106a et élire 67 délégués, ce qui n'est pas inférieur à 1 % de l'Institut et pas supérieur à 1,5 %. En conséquence, le nombre de délégués attribués à chaque District et Délégation est le suivant :

<b>District</b>	<b>Nombre de Frères</b>	<b>Délégués</b>
ARLEP	796	9
France	552	7
Est de l'Amérique du Nord	339	4
Brésil – Chili	196	3
Italie	182	3
Midwest	154	2
Antilles – Mexique sud	153	2
Asie de l'Est lasallien	136	2
ANZPPG	128	2
Canada Francophone	123	2
Bogota	113	2
Lwanga	102	2

Mexique Nord	100	2
Vietnam	90	1
Irlande	88	1
San Francisco	85	1
Amérique centrale	83	1
Antananarivo	65	1
Pérou	64	1
Grande-Bretagne – Malte	62	1
Belgique Sud	59	1
Medellin	59	1
Europe centrale	59	1
Belgique Nord	58	1
Pologne	58	1
New Orleans-Santa Fe	57	1
Proche Orient	52	1
Colombo	52	1
Afrique de l'Ouest	50	1
Équateur	49	1
Argentine – Paraguay	49	1
Congo-Kinshasa	46	1
Bolivie	41	1
Golfe du Bénin	32	1
Douala	30	1
Venezuela	26	1
Délégation d'Inde	61	1

Délégation du Rwanda	32	1
Nombre de Frères/ Nombre de Délégués	4481	67

### **2.3. Délégués qui peuvent être désignés par le Frère supérieur général et son conseil.**

**2.4.** La Règle indique à l'article 106 que « le Frère Supérieur général avec le consentement de son Conseil pourra nommer des délégués supplémentaires pour assurer une meilleure représentation des diversités de l'Institut ».

### **2.5. Le total des Capitulants au 45<sup>e</sup> Chapitre général**

11 Membres de droit.

67 Délégués élus par les Districts et les Délégations.

10 Délégués qui peuvent être nommés par le Frère Supérieur.

Le total maximum possible est de 88 capitulants pour le 45<sup>e</sup> Chapitre général.

### **2.6. Experts ou Consultants au 45<sup>e</sup> Chapitre général**

L'article 109c de la Règle dit : « Le Frère Supérieur général et son Conseil ainsi que le Chapitre général peuvent inviter des personnes à participer aux travaux du Chapitre en qualité d'experts ou de consultants ».

### **2.7. Jeunes Frères**

Pleinement conscients du rôle important que les jeunes Frères sont appelés à jouer dans l'Institut maintenant et

à l'avenir et de la contribution significative qu'ils apportent au Chapitre général, le Frère Supérieur et son Conseil inviteront des jeunes Frères nommés comme délégués ou consultants au Chapitre général.

### 3. Élection des Frères Délégués au Chapitre général

**3.1.** La *Règle* stipule que : « Tout Frère profès dans l'Institut à la date de la circulaire de convocation est électeur. Tout Frère profès de vœux perpétuels dans l'Institut à la date de la circulaire de convocation est éligible. » (*Règle*, 107)

**3.2.** Les règles de procédure pour élire les délégués et les suppléants au Chapitre général sont laissées par la Règle (107a) à l'initiative des Chapitres de chaque District, Sous-District et Délégation ou, à défaut, à l'initiative des Conseils respectifs. Ces règles doivent être en accord avec les normes suivantes :

« Pour être élu, un délégué doit obtenir la majorité absolue des votes validement exprimés. Si un troisième scrutin est nécessaire, il suffit de la majorité relative. Des suppléants, en nombre égal à celui des délégués, sont élus par un vote séparé » (*Règle* 107a). Les suppléants sont élus de la même façon que les délégués.

Les Frères ne peuvent voter qu'une seule fois. Ceci est particulièrement important pour les Frères vivant hors de leur District d'origine qui n'ont pas officiellement changé de District. Étant donné qu'en quelques cas leur décision peut avoir un poids sur le nombre de délégués attribué à leur District d'origine, le Secrétaire général a demandé aux Visiteurs concernés où les Frères ont choisi de voter. Le nombre officiel de délégués de chaque District indiqué dans cette Circulaire tient compte de cette clarification faite au Secrétaire général.

**3.3.** Le nombre possible de votes peut causer des retards considérables pour achever le processus de vote. Chaque secteur devra en tenir compte en préparant son calendrier des élections. Il doit être achevé de telle sorte que le rapport officiel de tout le décompte des votes et leurs résultats, signé et daté, atteigne le Secrétariat général d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2013, au plus tard. Ils peuvent lui être envoyés par courrier électronique à *45capgen@lasalle.org* ou par FAX (+39 06 663 8821) ou par courrier international. Si l'on utilise la poste, on doit tenir compte d'un délai probable de livraison.

## **4. Participation des membres de la Famille Lasallienne**

**4.1.** Les représentants de l'Institut des Sœurs Guadeloupaises de La Salle, de l'Institut des Sœurs de La Salle du Vietnam-Thaïlande et de l'« Union des Catéchistes de Jésus crucifié et de Marie Immaculée », Institut séculier, sont invités à participer à l'Assemblée internationale de 2013 : « *UNE FAMILLE, UNE MISSION : lasalliens associés pour le service éducatif des pauvres.* »

**4.1.1.** Au cours du 45<sup>e</sup> Chapitre général des représentants de l'Assemblée internationale 2013 seront invités à présenter leur rapport. Le Chapitre général recevra les Actes de l'Assemblée et décidera de la façon d'intégrer ses orientations et lignes d'action dans son propre travail.

## 5. Documents Préparatoires « vers le 45<sup>e</sup> Chapitre général » et notes

5.1. Comme il en est fait mention ci-dessus, le Conseil général a exprimé sa « conviction que ce dont a besoin l'Institut en ce temps est d'un Chapitre inspirateur, revivifiant, pastoral et clairvoyant dans son étude des principaux points de la révision de la Règle et des autres questions indiquées dans les objectifs » (Circulaire 464,4. 2. 2.).

5.2. Pour se préparer au Chapitre nous proposons les documents suivants qui seront mis sur le site web de l'Institut :

5.2.1. Document 1. *Texte proposé pour la révision de la Règle*. C'est la proposition de la Commission pour la révision de la Règle, à laquelle nous avons pu contribuer par nos réflexions personnelles et communautaires. Les communautés, Districts et Régions sont invités à nouveau à lire et à discuter le projet de révision de la Règle proposé et d'informer leurs délégués au Chapitre.

5.2.2. Document 2. Circulaire 455 du 44<sup>e</sup> Chapitre général : *Être Frères aujourd'hui : yeux ouverts, cœurs brûlants*. Ceci pour fournir un contexte à l'évaluation du travail de l'Institut comme proposé au dernier Chapitre.

5.2.3. Document 3. Circulaire 466 : *Ils s'appelleront Frères*, la Circulaire du Conseil général sur les priorités de l'Institut, de janvier 2013 qui offre les bases à la ré-

flexion et l'approfondissement pour le dialogue en communauté et les rencontres au niveau du District et de la Région avant le Chapitre au cours des années 2013 et 2014.

**5.2.4.** Document 4. Circulaire 461 *Associés pour la mission lasallienne... un acte d'espérance* qui souligne les aspects essentiels de l'Association lasallienne.

**5.2.5.** Document 5. *Rapport de l'Assemblée internationale pour la mission éducative lasallienne*, qui sera publié en septembre 2013 et sera présenté au Chapitre général.

**5.2.6.** Document 6. *Rapport de l'Assemblée internationale des jeunes Frères* qui sera publié en octobre 2013.

**5.2.7.** Document 7. *Le rapport du Frère Supérieur général* qui sera publié en janvier 2014 et donnera les éléments pour la réflexion et le dialogue aux niveaux du District et de la Région.

**5.3.** Les réflexions personnelles, de communautés et de groupes de Frères seront une aide pour les capitulants. De plus, des notes peuvent être envoyées au Secrétaire général.

**5.4.** À partir de l'étude, de la synthèse et du discernement de la proposition de la révision de la Règle, les Frères, personnellement, communautairement, ou en District peuvent envoyer des notes au Chapitre pour que les délégués élus puissent porter la vision du District au Chapitre.

- 5.5.** D'après la Règle: «Tous les Frères de l'Institut sont invités à participer aux travaux de préparation du Chapitre général ordinaire. Chacun des Frères garde le droit de faire parvenir au Frère Supérieur général ou au Frère Secrétaire général les notes ou les mémoires signés qu'il jugerait pouvoir être utiles. » (*Règle* 110).
- 5.6.** Toutes les notes personnelles ainsi que les notes communautaires doivent être envoyées au Secrétaire général, Frère José Antolinez par e-mail [45capgen@lasalle.org](mailto:45capgen@lasalle.org) ou par FAX (+39 06 663 8821), au 1er janvier 2014 au plus tard.

## 6. Conclusion

Frères, nous allons célébrer notre 45<sup>e</sup> Chapitre général au cours de l'année commémorant les 300 ans de la lettre que les principaux Frères envoyèrent à notre Fondateur, le 1<sup>er</sup> avril 1714, à un moment dramatique et décisif de nos origines. C'est probablement le moment de la vie du Fondateur où apparaît avec la plus grande force la dimension humaine d'un homme qui surmonte une crise profonde, en faisant une lecture de sa vie à partir de la foi et en répondant à l'appel de ses Frères à travers un discernement évangélique de la volonté de Dieu sur lui.

C'est à la lumière de cette lettre et des récits qui l'entourent que nous désirons vivre notre prochaine assemblée capitulaire.

Il est bon de rappeler le début de cette lettre :

*« Monsieur et notre très cher Père,*

*Nous, principaux Frères des écoles chrétiennes, ayant en vue la plus grande gloire de Dieu, le plus grand bien de l'Église et de notre société, reconnaissons qu'il est d'une extrême conséquence que vous repreniez le soin et la conduite générale du saint œuvre de Dieu qui est aussi le vôtre, puisqu'il a plu au Seigneur de se servir de vous pour l'établir et le conduire depuis si longtemps »...*

Notre prochain Chapitre général doit également trouver sa motivation dans la plus grande gloire de Dieu, *le plus grand bien de l'Église et de notre société*, c'est-à-dire de notre Institut et de sa mission de service éducatif des pauvres. Notre prochain Chapitre général doit nous rappeler que *l'œuvre de*

*Dieu est aussi la nôtre.* Notre prochain Chapitre général doit nous faire prendre conscience du « nous corporatif », mûr et solidaire qui nous fait tous nous sentir *responsables de la vitalité de l'Institut*, comme nous le rappelle la Règle (145), parce que le Seigneur a *mis sa destinée entre nos mains* (R. 142).

Nous sommes tous invités à renouveler notre capacité de discernement, pour faire de la lecture de notre histoire une histoire de salut afin que notre prochain Chapitre puisse être une étape significative qui assure l'avenir de *l'œuvre de Dieu*. C'est aussi un temps propice pour renouveler notre conscience d'*association*, dans laquelle nous sommes tous importants, et de vivre avec un nouvel élan la *finalité* ultime qui nous unit et fait de nous des Frères : procurer la gloire de Dieu en communauté fraternelle pour le service éducatif des pauvres.

L'année qui nous sépare du Chapitre doit être pour nous un temps de grâce, de conversion et de renouvellement. En cela la Circulaire 466 « *Ils s'appelleront Frères* » peut être pour nous un instrument très utile au niveau personnel et communautaire. Elle doit être aussi une année de prière intense, de prière insistante et ardente pour que l'Esprit Saint nous éclaire, nous accompagne et nous fortifie : *Viens Esprit Saint et renouvelle la face de la terre*.

Fraternellement en Saint Jean-Baptiste de La Salle,

Le Frère Supérieur  
et les Frères du Conseil général

## Calendrier pour le 45<sup>e</sup> Chapitre général

### 2013

1 <sup>er</sup> Avril	Publication de la Circulaire de Convocation.
5 – 19 Mai	3 <sup>e</sup> Rencontre de la Commission préparatoire au Chapitre général.
6 - 16 Mai	2 <sup>e</sup> Assemblée internationale de la mission.
28 juillet – 8 Août	Assemblée internationale des jeunes Frères.
1 <sup>er</sup> Septembre	Date limite pour envoyer les noms des délégués et suppléants au Frère Secrétaire général à : <i>45capgen@lasalle.org</i>
15 Septembre	Publication du rapport de l'Assemblée internationale de la mission.
16 – 28 Septembre	4 <sup>e</sup> Rencontre de la Commission préparatoire au Chapitre général.
29 Septembre	Nomination des capitulants désignés.
1 <sup>er</sup> Octobre	Publication du rapport de l'Assemblée des jeunes Frères.
16 Octobre	Publication de la liste des capitulants.

5 Décembre	Nomination des consultants et experts au Chapitre.
15 Décembre	Date limite pour l'envoi par les capitulants des données biographiques au Frère Secrétaire général à : <i>45capgen@lasalle.org</i>

## **2014**

1 <sup>er</sup> janvier	Date limite pour la réception des notes au Chapitre.
10 – 21 février	5 <sup>e</sup> Rencontre de la Commission préparatoire au Chapitre général.
<b>22 Avril - 2 Juin</b>	<b>45<sup>e</sup> Chapitre général.</b>